

Artaud émancipa son fils aîné, Guillaume, le 10 février 1258 (n. st.) et, à cette occasion, il lui donna, en pleine propriété, la seigneurie de Châteauneuf, près de Rive-de-Gier, avec toutes ses dépendances. Deux ans plus tard (21 juillet 1260), il lui fit encore donation de ses châteaux de Roussillon, Surieu, Riverie, Dargoire, du Péage-de-Roussillon, de la garde de Mornant et de tout ce qu'il possédait à Saint-Romain-en-Jarez, sous la seule réserve de l'usufruit pendant sa vie et du droit de faire des dispositions en faveur de ses autres enfants (1).

Quelques années plus tard, vers 1265, dans une guerre entre Aymar IV, comte de Valentinois et Sylvion de Clérieu, seigneur de la Roche de Glun, Artaud de Roussillon et son fils Guillaume prirent ouvertement parti pour ce dernier. Retiré dans le château inexpugnable de la Roche de Glun, ce dernier fit, à plusieurs reprises, des courses sur les terres du dauphin Guigues VII, qui soutenait Aymar. Mais ce prince exigea réparation de ces dommages, et Guillaume de Roussillon fut tenu, pour cette cause, de lui payer la somme de 500 livres viennoises et Artaud de lui céder sa maison de Landrins avec tous les droits qu'il possédait sur la paroisse d'Épinouze (juin 1267) (2).

La donation faite par Artaud à son fils, nous explique comment nous voyons Guillaume de Roussillon intervenir dans divers traités passés par son père, pendant les der-

chevêques de Lyon, p. 51. — Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*. n° 394, 815, etc.

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire etc.*, n° 354, 273 et 407. — D'Archéry. *Spicilegium*, III. p. 637. — Noms féodaux.

(2) Chorier. *Histoire du Dauphiné*. p. 146. — Manuscrit de la bibliothèque de Vienne, déjà cité. — Abbé Chevalier. *Inventaire des archives des dauphins. à Saint-André de Grenoble*. n° 93, 97 et 263.